



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CCAS DE MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre 2025

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Montgeron, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Isabelle GARTENLAUB, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme GARTENLAUB, M. FERRIER, Mme MOISSON, M. KNAFO, Mme DALAIGRE, Mme BILLEBAULT, Mme NADJI, Mme BISTROT, Mme DELMAS, Mme HERBINET, M. WEIBEL, M. VASSE, M. LAACHI, M. HUSSON

Absents ayant donné procuration : Mme Sylvie CARILLON, Présidente ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme MOISSON

Excusés :

Absents : M. MASROUKI

Secrétaire de séance : Mme ALLARD

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la délibération n°25/19 du 30 septembre 2025 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions d'emplois à compter du 01/10/2025,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux créations des emplois afin de répondre aux nécessités de service et aux suppressions des emplois devenus vacants,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 décembre 2025,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

DÉCIDE DE CRÉER 1 emploi non- permanent suivant :

GRADES	NOMBRE	DURÉE HEBDO
1 Service civique	1	TC

DIT Que ladite création d'emploi non-permanent prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

APPROUVE Le tableau des emplois annexé qui tient compte des modifications.

PRECISE Que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours et le seront sur les budgets suivants.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS